

Assemblée générale ordinaire du 27 septembre 2017

Procès-verbal

Présidence de Dylan Debbaut

L'Assemblée générale siège à la demande du comité de direction. **32** membres sont présents, le président ouvre la séance à 18h22.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31 mai 2017
- 2. Présentation et approbation des nouveaux statuts d'Unipoly
- 3. Rapport d'activités 2016 2017
- 4. Présentation et approbation des comptes 2016 2017
- 5. Décharge
 - a. des contrôleurs de compte
 - b. du comité 2016-2017
- 6. Élections
 - a. des contrôleurs des comptes pour 2017-2018
 - b. complémentaire au comité 2017-2018
- 7. Questions, vœux et divers

Le président soumet l'ordre du jour au vote, celui ci est accepté à l'unanimité et sera suivi comme tel.

Point 1

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2017. La parole n'est pas demandée, le président clôt la discussion et soumet l'Assemblée au vote :

« Acceptez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31.05.2017? »

Par 32 avis favorables, aucun avis contraire et aucune abstention, le procès-verbal du 31.05.2017 est adopté.

Point 2

Le président présente les nouveaux statuts tels qu'approuvés par le service juridique du Domaine de la Formation dont la seule modification de fond concerne le nombre de membres pouvant être élus au comité de l'association (de 4 à 7 au lieu de 3 à 5). Il soumet l'Assemblée au vote :

« Acceptez-vous la nouvelle version des statuts, telle qu'approuvée par le Domaine de la Formation le 04.08.2017? »

Par 32 avis favorables, aucun avis contraire et aucune abstention, la nouvelle version des statuts est adoptée et entre en vigueur immédiatement.

Point 3

Le rapport d'activité de l'année 2016 - 2017 est présenté aux membres. Une première partie présente les changements importants qui ont lieu au sein d'Unipoly : restructurations des projets avec la création du pôle d'action et élection anticipée d'un nouveau comité. Par la suite, chaque chef de projet présente individuellement les changements ou aboutissements importants qui ont eu lieu dans son projet.

Point 4

Le Président donne la parole à Alena Spielmann.

Alena explique présente le budget préliminaire qui avait été dressé au début de l'année 2016-2017 et qui se basait sur celui des années précédentes. Un déficit de 8100.- avait été estimé dans le pire des cas (aucune subvention et perte dans tous les projets et

événements). Par la suite, Alena présente le budget réel, qui s'est clôturé sur un excédent de 1312.79.- .

Point 5

Les contrôleurs des comptes n'ayant pas pu se présenter à l'assemblée générale d'Unipoly, une acceptation écrite à été remise au comité avant l'assemblée générale. Les deux contrôleurs ont vérifié et accepté les comptes 2016 - 2017.

La parole n'est pas demandée et l'Assemblée, le Président soumet l'Assemblée au vote :

« Voulez-vous approuver les comptes de l'association pour l'année comptable 2016-2017 et donner décharge au comité ? »

Par 32 avis favorables, aucun avis contraire et aucune abstention, les comptes sont approuvés et le comité est déchargé.

Point 6

Le Président appelle à la candidature de membres aux postes de vérificateurs des comptes pour l'année 2017-2018.

Imen Ben Mahmoud et *Olivier Fadi Edouard Lemaitre* se proposent candidats, le nombre de candidats est égal au nombre de postes à repourvoir, ils sont donc élus tacitement.

Le Président annonce avoir reçu la candidature de *Fanny Brenet* pour le comité 2017-2018. Selon les statuts en vigueur, sept postes composent le comité, cinq sont déjà occupés. Il n'y a pas d'autre candidat et le Président soumet à l'Assemblée une élection au comité.

Le nombre de membres présents est de XX, la majorité absolue est fixée à XX/2+1. Résultat du scrutin:

- Fanny Brenet : 32 voix (élue)

Point 7

Lors de l'Assemblée Générale du 31.05.2017, il a été suggéré que la cotisation des membres Unipoly soit modifiée. Le montant de la cotisation passerait de 10.- par semestre à 5.- par semestre.

Aucune	question	ou	remarque	n'est	soumise	au	comité,	le	Président	soumet	donc
l'Asseml	blée au vo	te :									
« Vo	oulez-vous	apr	orouver le d	change	ement du	mor	ntant de l	la c	otisation, a	de 10 pa	ır

Par 32 avis favorables, aucun avis contraire et aucune abstention, la cotisation est donc modifiée à 5.- par semestre.

semestre à 5.- par semestre? »

L'assemblée se clôture.

Pour le procès verbal,

Le Président

La vice-présidente

Dylan Debbaut

Lucie Arnaudon